


PROCÈS-VERBAL N° 58 : Conseil fiscal

17 mai 2023

 Vidéoconférence via Zoom, depuis le siège du CCRUP

Introduction. Nature de la réunion

Le Conseil fiscal de l'Association pour le Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques pour la Pêche et autres Groupements d'Intérêt (CCRUP), s'est réuni à huis clos, par vidéoconférence, au moyen de la plate-forme *Zoom*, avec une interprétation simultanée en portugais et en espagnol, à neuf heures trente, le dix-sept mai deux mille vingt-trois.

Mot de bienvenue de la présidente du conseil fiscal

Mme Sara Silveira (*Associação Marítima de Pesca e Aquacultura da Ilha Terceira* et présidente du conseil fiscal) a souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes, puis a indiqué que le Conseil fiscal avait un nouveau vice-président : l'OP ANACEF (*Asociación Nacional de Armadores de Buques Congeladores de Pesca de Cephalópodes*), représentée par M. Juan Martin. Mme Silveira a rappelé que le Conseil fiscal était chargé de la surveillance des comptes de l'association CCRUP, dont le siège est situé au Portugal et par conséquent, d'approuver les comptes de l'exercice fiscal. Cette réunion était importante pour clarifier d'éventuels doutes au sujet des comptes du CCRUP de l'exercice 2022. L'approbation des comptes par le Conseil fiscal est une formalité juridique, l'Assemblée générale étant l'autorité chargée d'approuver ou non les comptes du Conseil consultatif. Mme Silveira a enfin précisé que les comptes de chaque année devaient être approuvés avant le 31 mars de l'année suivante et que malgré une certaine confusion concernant les délais, ils étaient encore dans les temps pour approuver lesdits comptes.

Madame la Secrétaire générale a indiqué que M. José Azevedo (*Associação de Pescadores e Armadores da Ilha das Flores*) avait subi une opération. Après une conversation téléphonique, celui-ci a fait savoir qu'il ne pouvait pas être présent et qu'il ne s'opposait pas à la tenue de la réunion.

Madame la Secrétaire générale a présenté Mme Carolina Silveira (stagiaire en politique de la pêche, dans le cadre du programme « Estagiar L »). Elle a indiqué qu'au début de l'année, un ajustement salarial avait été effectué et qu'une troisième personne était nécessaire au secrétariat du CCRUP.

Mme Sara Silveira a demandé s'il était possible d'embaucher Mme Carolina Silveira.

Madame la Secrétaire générale a indiqué que cette question serait discutée ultérieurement, mais que Mme Carolina Silveira effectuait un bon travail.

Mme Sara Silveira a déclaré qu'il serait bon de créer un emploi supplémentaire dans une région ultrapériphérique.

Examen du rapport annuel des comptes et des états financiers relatifs à l'activité du CCRUP pour l'exercice 2022

Mme Sara Silveira a indiqué que les comptes de l'exercice 2022 étaient conformes aux normes comptables des associations basées au Portugal. Bien qu'il y ait beaucoup de dépenses, le solde final est toujours positif et il reste un montant significatif, qui n'a pas été dépensé. Toutefois, il est important d'avoir des réserves financières, notamment pour couvrir d'éventuelles dépenses de l'année suivante jusqu'au paiement des cotisations des membres et du financement européen. Car entre novembre et mars de l'année suivante, le CCRUP doit assurer les salaires du secrétariat et toutes les dépenses inhérentes à l'activité de l'organisation, sans avoir encore reçu les fonds de la Commission européenne. Elle a précisé qu'après discussion avec Madame la Secrétaire générale, il était possible d'ouvrir un compte à terme, afin d'y placer les fonds non dépensés à titre de réserve, d'une année sur l'autre.

Madame la Secrétaire générale a précisé que lorsque la contribution financière de la Commission européenne n'est pas dépensée en totalité, la Commission européenne récupère le montant qui n'a pas été dépensé.

Mme Sara Silveira a approuvé l'ouverture d'un compte à terme pour séparer ces fonds et a souligné qu'il était important d'avoir un peu d'argent en réserve pour les dépenses imprévues. Elle a également sollicité l'intervention des membres du Conseil fiscal.

M. Juan Martin a indiqué qu'il approuvait l'ouverture d'un compte bancaire, car un montant considérable de fonds propres non dépensés est disponible. Il a demandé si la Commission européenne serait favorable à l'ouverture d'un compte de dépôt à terme permettant d'obtenir un rendement financier.

Madame la Secrétaire générale a expliqué qu'il s'agissait d'une décision interne et qu'il était possible d'ouvrir un autre compte, en plus du compte courant. Toutefois, l'argent ne peut pas être placé sur un compte offrant un rendement financier, il ne peut être placé que sur un compte d'épargne.

Elle a expliqué que la Commission européenne finançait 90 % du budget total. Mais jusqu'au mois de mars de l'année suivante, elle ne transférait que 80 %, le pourcentage restant étant versé après analyse du rapport technique et financier. Comme les réunions du CCRUP ont commencé au moment de la pandémie de Covid-19, de nombreuses dépenses prévues n'ont pas été engagées et tous les fonds propres n'ont pas été dépensés. La Commission européenne récupère les montants non dépensés du pourcentage de sa contribution financière. Deux mois après avoir reçu le rapport technique et financier, normalement en mars, la Commission européenne transfère les 10 % restants ou émet une note de débit. Madame la Secrétaire générale a précisé que cette année, la Commission européenne ne s'était pas encore prononcée sur le rapport technique et financier de l'année passée. Elle a souligné que les montants non dépensés ne pouvaient pas être utilisés à des fins lucratives, mais qu'ils pouvaient être considérés comme des réserves, sur un compte séparé, pour une utilisation future dans des dépenses éligibles et dûment déclarées.

M. Juan Martin l'a remerciée pour ces précisions.

Mme Sara Silveira a indiqué qu'étant donné que les fonds seront placés sur un compte séparé, il devrait y avoir un taux d'intérêt associé, même bas. Elle a souligné qu'avoir des fonds sur un compte pour lequel la banque facture des frais de gestion correspondait à du gaspillage, car cela signifierait une perte d'argent.

M. David Pavón (*Federación Regional de Cofradía de Pescadores de Canarias* et Président du Comité exécutif) a souligné que l'objectif d'avoir deux comptes était de séparer les fonds propres (relatifs aux contributions des États membres et aux cotisations qui n'ont pas été dépensées les années précédentes) du reste des fonds utilisés pour les dépenses courantes. Il a rappelé que si tous les fonds transférés par la Commission européenne n'étaient pas utilisés, ils seraient restitués l'année suivante. Il a indiqué qu'il était possible de négocier avec la banque et de proposer que le compte n'ait pas de frais de gestion.

Mme Sara Silveira a indiqué qu'elle ne connaissait aucun type de compte bancaire sans frais associés.

M. Juan Martin a indiqué qu'il était possible d'ouvrir un compte avec des frais de gestion réduits et qu'il s'agissait d'une question de négociation avec la banque. Il a ajouté qu'il pensait que le secrétariat du CCRUP était capable d'entreprendre une telle tâche.

Madame la Secrétaire générale a indiqué qu'elle s'entreprendrait avec le directeur de la banque du CCRUP pour savoir quel est le meilleur type de compte à ouvrir. Elle informera ensuite les

membres du Conseil fiscal du montant à déposer et du type de compte à ouvrir. Elle a précisé que les fonds déposés constitueraient un coussin financier et que la Commission européenne l'autoriserait. Elle a souligné que les fonds du compte d'épargne ne pouvaient être utilisés que pour des dépenses éligibles. Elle a ajouté qu'elle transmettrait également le courriel au cabinet comptable (IvoConta) afin qu'il décide du meilleur type de compte à ouvrir.

Mme Sara Silveira a approuvé ces déclarations. Elle a déclaré qu'il serait bon de continuer de travailler avec la même banque, soit la Caixa Geral de Depósitos, mais que rien n'empêchait une autre banque de présenter de meilleures propositions.

Madame la Secrétaire générale a indiqué que le CCRUP avait ouvert un compte auprès de la Caixa Geral de Depósitos parce qu'il s'agissait de la seule banque ayant des succursales au Portugal, en Espagne et en France.

Mme Sara Silveira a demandé aux membres s'ils avaient des questions sur les comptes de l'exercice 2022.

M. Juan Martin a déclaré que les comptes étaient conformes à la norme et qu'il n'avait pas de questions.

Madame la Secrétaire générale a indiqué que les coûts étaient plus élevés en raison de l'inflation et a proposé de demander davantage de financement aux États membres. Le budget pour l'année 2023/24 sera préparé en juillet de cette année, car il doit être envoyé à la Commission européenne avant le 1er octobre.

Mme Sara Silveira a indiqué que les comptes pouvaient être approuvés à la majorité. M. José Azevedo, après avoir examiné les comptes, a pu clarifier les doutes qu'il avait. Les comptes de l'exercice 2022 ont été présentés aux membres présents pour approbation.

Résumé :

Les membres présents ont approuvé à la majorité les comptes de l'exercice 2022.

Il a été décidé d'ouvrir un compte d'épargne.

Mme Sara Silveira a déclaré la réunion close, en remerciant tous les participants.

Autres questions

Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été traités, la séance a été levée.

Conclusions/Recommandations

Les points inscrits à l'ordre du jour ont tous été traités.